

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 14 AVRIL 2022

SOMMAIRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Valorisation et recyclage

1. Avenant n° 8 à la Délégation de Service Public Vernéa
2. Convention de mise à disposition du gisement d'huisseries collectées en déchèterie, avenant n° 1

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2022

Le 14 avril 2022, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

Date de la convocation : 29 mars 2022
Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU
Nombre de Membres :
En exercice : 36
Présents : 19
Pouvoirs : 10
Votants : 29

Présents : Mesdames BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, TRICHARD Dorothée.
Messieurs BATTUT Laurent, BAYOL Jean Pierre, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSANG Jean-Pierre, CLAMADIEU Yves, CLEMENT Jean-Marie, LAGRU Alain, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à M. Laurent BRUNMUROL)
Madame BRIAT Dominique (à M. Jean-Marie CLEMENT)
Madame DAVID Marie (à M. Laurent BRUNMUROL)
Madame LEMPEREUR Claire (à M. Bernard BOULEAU)
Monsieur CAYRE Philippe (à M. Laurent BATTUT)
Monsieur CHAUVIN Lionel (à M. Bruno CHAMPOUX)
Monsieur CINEUX Cyril (à M. Rémi CHABRILLAT)
Monsieur GARNIER Alain (à M. Pierre RAVEL)
Monsieur LANDIVAR Diego (à M. Rémi CHABRILLAT)
Monsieur MENAGER Marc (à M. Pierre RAVEL)

Excusés : Madame LAROUDIE Fabienne.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BONNET Nicolas, CHAUCOT Gérard, DAURAT Jean-Claude, GUITTON Florent, RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Valorisation et recyclage

1. Avenant n° 8 à la Délégation de Service Public Vernéa

Le comité syndical décide à l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n° 8 à l'Ensemble contractuel, portant principalement sur :
 - La révision de la liste des déchets admis à l'incinération en autorisant la valorisation-énergétique des refus issus du process sur le pôle Vernéa avec intéressement pour le VALTOM ;
 - Les conditions, dans lesquelles Vernéa pourra résilier le Contrat d'Obligation d'Achat (COA) EDF pour l'électricité et passer sur le marché libre dérégulé.
- Et par conséquent d'autoriser le Président à signer l'Avenant n° 8 à l'Ensemble contractuel.

2. Convention de mise à disposition du gisement d'huisseries collectées en déchèterie, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du gisement d'huisseries collectées en déchèterie avec l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Thiers Entreprise pour valoriser au mieux ce gisement.